

✠ Commanderies par département ✠

Les commanderies de France triées par département

Département des Vosges

Brouvelieures (88)

Maison du Temple de Brouvelieures

Département: Vosges, Arrondissement: Saint-Dié-des-Vosges, Canton: Brouvelieures - 88



Localisation: Maison du Temple de Brouvelieures

Les anciens pouillés du diocèse de Toul mentionnent une maison de Templiers qui portait le nom de Bellieuvre, mais ils n'apprennent rien sur la situation et l'importance de cette maison. Le P. M. Jeune n'avait pu réussir à se procurer le moindre renseignement à cet égard, et cependant les ruines de ce temple étaient bien peu éloignées de l'abbaye où il résidait. C'est, en effet, à Brouvelieures qu'il faut chercher le temple que les pouillés appellent Bellieure ou Bellieuvre. Nous ignorons l'époque à laquelle il fut fondé.

En 1284, un Templier célèbre, Guillaume de Mallain, qui était probablement alors précepteur de Brouvelieures, transigea au profit de cette maison avec le chapitre

cathédral de Toul, qui s'engagea à céder aux chevaliers le tiers des droits seigneuriaux à Grimonviller (1).

Voisins de la ville de Saint-Dié, ces chevaliers eurent de fréquents démêlés avec le chapitre collégial, et les archives de Saint-Dié renfermaient plusieurs pièces relatives à ces discussions, notamment un traité de réconciliation entre le chapitre et frère Martin, de l'ordre du Temple, tant pour eux personnellement que pour leurs sujets respectifs. Cet acte portait la date de 1271 (2).

Nous avons parlé de la catastrophe qui ruina ce temple en 1513. On voit encore des restes considérables des bâtiments à une demi-lieue de Brouvelieures, dans la forêt de **Fremifontaine**.

Un bas-relief fort curieux, qui se trouvait placé au-dessus de la porte d'entrée, a été transporté chez M. Vaultot, maître de forges à Mortagne. Il représente un Templier en costume de maison (tunique sans ceinture, manteau et capuchon). Ce religieux paraît tenir un livre de la main droite, et de la gauche relève un coin de son manteau. A ses pieds est sculpté un chien, qui semble considérer le chevalier avec attention (3).

1. V. l'ouvrage du P. M. Jeune, tome II, pages 44, 81 et 82. On a vu que ces droits passèrent aux Hospitaliers et furent attachés à la Commanderie de Libdo. (Pouillé du diocèse de Toul, par le P. Benoit, tome I, page 358.)

2. V. Histoire de Saint-Dié, par M. Gravier, page 157.

3. V. le même ouvrage, pages 188 et 159.

Sources: M. Auguste Didot. Mémoire sur les Etablissements de l'Ordre du Temple en Lorraine (Duchés de Lorraine et de Bar, évêchés de Metz, Toul et Verdun). Tome I, Nancy MDCCCLVI.

Maison du Temple de Bellievre

Brouvelieures (Bellievre ancien nom de cette commune) se trouve rappelée dans un traité d'accommodement tiré des archives de la Cathédrale de Toul, par lequel les Chanoines cèdent au Commandeur de cet endroit le tiers des droits seigneuriaux à Grimonviller (54) dans le Comté de Vaudemont.

Sources: Histoire critique et apologétique de l'ordre des chevaliers du Temple de Jérusalem, dits Templiers Par Claude Mansuet Jeune, Joseph Romain Joly, de Joly, Guillot.

Maison du Temple de Bellievre

C'est grâce aux libéralités du duc de Lorraine que les Templiers eurent des biens, et lorsque Saint Bernard y vint prêcher la croisade en 1146, les Templiers possédaient une maison à Brouvelieure que l'on nommait autrefois Bellievre; c'était l'une des douze maisons que renfermait le diocèse de Toul.

D'après la notice de Lorraine, les Templiers devaient en posséder un plus grand nombre; l'auteur nous dit qu'il y en a eut jusqu'à six dans un espace de moins de trois lieues.

Sources Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié, département des Vosges. Par N. F. Gravier - Imprimerie de Gérard, Epinal - 1836.

Top

Norroy (88)

Maison du Temple de Norroy

Département: Vosges, Arrondissement: Neufchâteau, Canton: Bulgnéville - 88



Localisation: Maison du Temple de Norroy

Le temple de Norroy fut fondé vers l'année 1219, par Henri, fils aîné de Hugues III, comte de Vaudémont (1). Nous croyons que cette maison était préceptorie. En 1259, Ferry de Morhange, qui la gouvernait, fit un accord avec les religieux prémontrés de Flabémont, au sujet des propriétés qu'ils possédaient dans une localité que l'acte nomme Sarcel, et que nous ne connaissons plus sous cette dénomination.

1. La Maison de Vaudémont était fort dévouée à l'ordre du Temple, et Hugues de Vaudémont, fils du comte Gérard II et frère de Gérard, évêque de Toul, avait fait profession dans cet ordre, pendant la seconde moitié du XIIe siècle. En 1186, il se trouvait dans l'abbaye de Beaupré, où l'avaient amené les affaires de son ordre. - Voyez l'ouvrage du P. M. Jeune, tome I, page 562.

Le temple de Norroy fut administré plus tard par un précepteur de la maison d'Anglure, dont, au siècle dernier, on voyait encore l'écusson sur les murs d'enceinte.

Au moment où l'ordre fut supprimé, la maison de Norroy devint la propriété des Hospitaliers, qui l'unirent à leur ancienne Commanderie de Robécourt (2).

2. Voyez Le même ouvrage, tome I, page 362 et tome II, pages 44 et 45. C'est à tort que le Père Benoît et Dom Calmet ont écrit que Robécourt avait primitivement appartenu aux Templiers; les anciens pouillés du diocèse de Toul ne mentionnent que douze maisons de cet ordre.

Le revenu de cette Commanderie était de 5000 livres, au moment où le Père Benoît rédigea son Pouillé; mais comme il ne fait pas connaître le détail des biens qui dépendaient de Robécourt, il nous est impossible d'indiquer la valeur et même la situation de ceux qui avaient appartenu au temple de Norroy.

Sources: Congrès Archéologique de France - Tenues à Metz, Trêves, Autun, Chalon, Lyon - 1846.

Maison du Temple de Norroy

En Juin 1231 - Charte de Ferry de Morhange, maître de la milice du Temple en Lorraine, approuvant un échange de serfs fait entre le prieuré de Châtenois et la commanderie de Norroy.

Je Ferry dit de Morhange, par la grâce de Dieu, Maître des maisons du Temple en Lorraine, le précepteur et les frères de Xugney et de Norroy consentant, faisons connaître à tous ceux qui les présentes lettres verront que nous approuvons et acceptons l'échange fait entre notre amé frère Dominique, commandeur de Norroy et le prieur et le couvent de Châtenois, Ledit prieur abandonne à nous et A nos dits frères tous ses droits sur la femme d'Etienne, sur ses fils et filles, ledit Etienne ayant appartenu jusqu'à présent à notre maison de Norroy, et sa femme aux dits prieur et prieuré; à la condition que la terre que ladite femme d'Etienne tient du prieuré de Châtenois revienne après sa mort sans, conteste auxdits prieur et prieuré, eux-mêmes nous ayant concédé pour toujours la propriété du manse situé devant la porte de nos dits frères.

Et nous, le commandeur et les frères de Norroy, réciproquement abandonnons entièrement au prieuré de Châtenois les droits que nous avons ou aurons à l'avenir sur la veuve d'Hugues de Norroy, ses fils et ses filles, l'ainé excepté; ledit Hugues ayant appartenu auxdits prieur et prieuré, et sa veuve à notre maison de Norroy. Et pour que cet échange soit ferme et stable, nous avons donné ces présentes lettres munies de notre sceau auxdits prieur et prieuré de Châtenois; et ledit prieur de Châtenois sera tenu de nous remettre ses lettres munies du sceau de l'abbaye de Saint-Epvre, et pour ce que le couvent de la dite abbaye n'a pas de sceau, il s'est servi du sceau de son abbé. Fait en l'an du seigneur M. CC. XXXI, au mois de Juin.

Sources: Archives des Vosges, H. 56. Cartulaire du Prieuré de Châtenois, folio 66. Charte traduite par M, Chevreux archiviste des Vosges.

Maison du Temple de Norroy

Etablissement d'un marché par sepmaine, le mardi, et d'une foire par an, la surveillance de l'Assomption Notre-Dame, à la Neufville-sous-Chastenoy - La Neuville-sous-Châtenois (88)

Nous, frères Démanges, maistres de la Baillie dou Temple de Lorreigne, faisons savoir à tous que nous, par lou conseil de tous les frères dou Temple de la Baillie de Lorreigne, avons faict convenances et accoirt à tousjours maix nous d'une part, et nobles barron Thiebaus dus et marchis de Lorreigne d'autre part, c'est assavoir que deci en avant nous voulons et octroions qu'il ait marchie à la Neufville desoub Chastenoy ung jour chacune semaine à tousjours mais, s'est assavoir lou mardy. Et encor voulons et octroyons qu'il ayt une foire chacun an à tousjours mais en ladicte Neufville, c'est assavoir lou jour devant la vigile de feste Notre Dame emmey aoust. Et est assavoir que en tous les prous doudict marchie et de la dicte foire soit en halle soit en estellages et en ventes et en pognas, et en tous autres profilz qui en pourront issir en quelque manière que ceu soit, li duc dessusdict aurait la moictie pour luy et pour ses hoirs en héritage à tousjours mais, et nous frères Demanges pour nous et pour lou Temple l'autre moictie en héritages à tousjoursmais, saulf ceu que s'il y avenoit nulles amendes ne ez marchiez ne es foires qui seront ou temps advenir, elles seroient loudict duc pour luy et set hoirs, saulf lou Temple, après toutes les droictures des marchiez et des foires venderont nostre commandement de par lou Temple, et lou commandement loudict dus, ensemble par commun accoirt chacun an, et les doit avoir qui plus y dorreit et doit asseurer cil qui acheterait à nostre commandement de par lou Temple de nostre partie, c'est assavoir de la moictie et à commandement loudict duc de l'autre moictie, et ensy chacun an à tousjoursmais. Et est assavoir que li duc dessusdict doit faire crier lesdicts marchiez et ladicte foire à sauf conduit par sa terre de luy et de sa gent en bonne foy et loialment, et durrait cil conduiciz ung jour devant ladicte foire et lou dict marchie et ung jour après loudict marchie et dous jours après ladicte foire de tous ceuz qui y venroient et qui en eiroient. Et toutes ces convenances avons nous frères Demanges dessus dis promis pour nous et pour loutemps à tenir bien et loialment à dit duc et à ses hoirs, sans aler encontre en tout ne en partie. Et est assavoir que li haulle qui est à celie Neufville dessusdite, est duc et lou Temple en commun, et la devons retenir quant il y faurreit riens, c'est assavoir lidis dus la moictie, et les frères dou Temple l'autre moictie. Et pour ceu que ces choses et ses convenances dessus dictes soient fermes et estables, je

frères Demanges dessus dis en ei donei ces lettres saellées de mon seel en tesmoingnage de veritei pour moy et pour les frères dou Temple. Ce fut faict l'an de grace mil trois cens et seix ans, lou diemange après Pontheccoste. Scellées d'ung seel de cire rouge sur double queue.

Origine: Trésor des Chartes de Lorraine, volume in-f° B. 419, page CXVIII.

Sources: Documents rares ou inédits de L'Histoire des Vosges, publiés au nom du Comité d'Histoire Vosgienne par J.-C. Chapellier, et G. Gley, tome septième, Paris 1882

Maison du Temple de Norroy

La présence d'un établissement templier à Norroy, près de Vittel, n'est pas contestée, mais sa position ne laisse pas de surprendre. En effet, si à l'instar des autres maisons de l'Ordre, il comportait tous les attributs d'une exploitation agricole, avec sa cour centrale, son logis et ses dépendances, on en rencontre les vestiges en plein milieu du village. Or celui-ci est perché en haut d'une colline et non pas en plaine...

Sources: Internet

Norroy-sur-Vair

On a vu plus haut que le temple de Norroy fut fondé vers l'année 1219, par Henri, fils aîné de Hugues III, comte de Vaudémont (1). Nous croyons que cette maison était préceptoriale.

1. La Maison de Vaudémont était fort dévouée à l'ordre du Temple et Hugues de Vaudémont, fils du comte Gérard II et frère de Gérard évêque de Toul, avait fait profession dans cet ordre, pendant la seconde moitié du XIIe siècle. En 1186, il se trouvait dans l'abbaye de Beaupré, où l'avaient amené les affaires de son ordre. V. l'ouvrage du P. M. Jeune, tome tome, p. 368.

En 1259, Ferry de Morhange, qui la gouvernait, fit un accord avec les religieux prémontrés de Flabémont, au sujet des propriétés qu'ils possédaient dans une localité que l'acte nomme *Sarcel's*, et que nous ne connaissons plus sous cette domination. Le temple de Norroy fut administré plus tard par un précepteur de la maison d'Anglure, dont, au siècle dernier, on voyait encore l'écusson sur les murs d'enceinte.

Au moment où l'ordre fut supprimé, la maison de Norroy devint la propriété des Hospitaliers, qui l'unirent à leur ancienne Commanderie de Robécourt (2). Le revenu de cette Commanderie était de 3,000 livres, au moment où le père Benoit rédigea son Pouillé; mais, comme il ne fait pas connaître le détail des biens qui dépendaient de Robécourt, il nous est impossible d'indiquer la valeur et même la situation de ceux qui

avaient appartenu au temple de Norroy.

2. Le même ouvrage, tome I, page 368 et tome II, pages 44 et 45. C'est à tort que le P. Benoît et Dom Calmet ont écrit que Robécourt avait primitivement appartenu aux Templiers, les anciens pouillés du diocèse du Toul ne mentionnent que douze maisons de cet ordre.

Sources: M. Auguste Didot. Mémoire sur les Etablissements de l'Ordre du Temple en Lorraine (Duchés de Lorraine et de Bar, évêchés de Metz, Toul et Verdun). Tome I, Nancy MDCCCLVI.

Maison du Temple de Norroy

Cette année 1239 est daté un document plus des importants, un accord entre les Templiers de Norroy et les Prémontrés de Flabémont, touchant le ban de Sercel ou Auviller : « Sachent tut cil que ces lettres verront, que cum descord fust intre l'aglise de Flabomont d'une part et de la maison des Templerie de Norroy d'autre part, sur le ban de Cersez, pars en fust faite par conseil de prodomenz en icel manière : que li ecglise de Flabomont emporte la demoirure de Auviller qui est au banc de Cersez, entérinnement, par devant, et l'église aussément, hen partie doz Temple, et si enporten l'usuare de la grange de Auviller, in banc de Cersez, ensi cum li grainge li avait, et li hommen doz Temple de Mandres de la dame Marguerite, emporte loz usuare et les terres et les prés. Et li remenans dos banc de Cersez en toutes choses, in prés et in terres, in boy et in rentes, lozerait par moitié et li frère doz Temple de Noroy, ont accompagnie l'église de Flabémont en trois quartiers de terre qu'ils ont ad Ozenviller, en icelle manière que li ecglise de Flabémont averay la moytié de la rente des trois quartiers et li frère doz Temple l'autre moitié... » (1).

1. Il y a encore d'autres documents, mais ceux que j'ai cités suffisent pour le sujet traité.

Si les villages d'Auzainvillers et de Mandres subsistent, les autres localités citées dans ce document ont disparu ou à peu près. Il serait peut-être intéressant d'en retracer quelque peu la destinée avant leur disparition complète.

L'édifice qui abrita-it les Templiers de Norroy-sur-Vair est encore debout, mais par un prodige d'équilibre. Quelques familles y ont encore des logements modestes, à l'intérieur des murs épais et noircis par le temps. Depuis que la statue de Saint-Georges a été transportée au musée d'Epinal, à part l'écusson que l'on peut voir depuis la rue et la porte de la chapelle transformée en étable, le visiteur ne trouvera rien d'intéressant que l'ensemble ayant conservé le vieux nom de « Commanderie. » Depuis la destruction de l'Ordre des Templiers, leurs biens avaient été remis aux Chevaliers de Malte de Robécourt. Depuis la Révolution aucune réparation importante n'a été effectuée.

Pour le ban de Cersez, Sercel ou Surcelles, le dernier de ces noms est seul employé aujourd'hui et encore le souvenir s'en efface de plus en plus, Surcelles est un des nombreux villages de cette région détruit pendant la guerre de Trente ans. Le territoire a été partagé entre les communautés de Mandres, d'Auzainvillers et de Saint-Remimont.

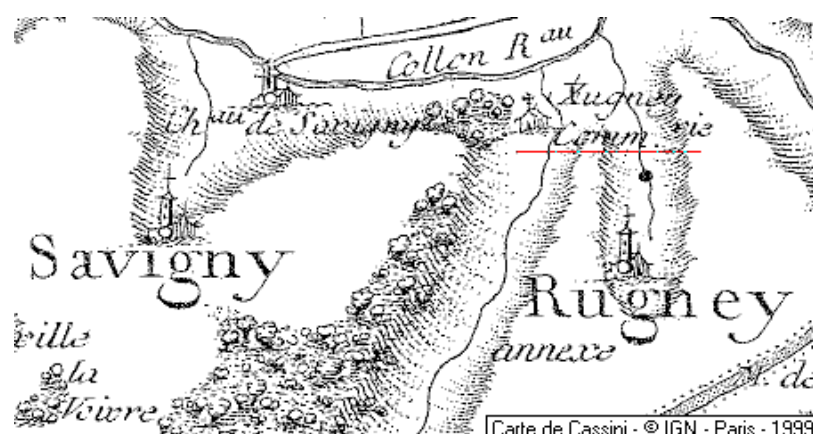
Sources: Froment. A. *Bulletin trimestriel de la Société d'émulation du département des Vosges*, page 30, Onzième année, numéro 1. Epinal 1930 - **Bnf**

Top

Xugney (88)

Maison du Temple de Xugney

Département: Vosges, Arrondissement: Epinal, Canton: Charmes, Commune: Rugney - 88



Localisation: Maison du Temple de Xugney

Xugney ou Sugney, « Suniacum » sur la commune de Rugney, entre Florémont et Savigni, Bailliage de Charmes: un Abbé de Senones acense en 1173 à Pierre, Précepteur de Xugney un fonds de terre situé à Valsroicourt (88) ou Valfroicourt. Le Commandeur de cette maison est Seigneur et Patron de Bouxainville, de Fraine, et Seigneur en partie de Repel. Norrois dont nous avons rapporté la fondation au commencement du treizième siècle est maintenant uni à Robécourt. On voit à Norrois après les murs d'enceinte, les armes d'un ancien Précepteur de la maison d'Anglure, et aux vitres, celles de la maison de Choiseul. Au pied du maître autel il y a une tombe, avec cette inscription « Ci-gît Frère Jehan de Choiseul, dit Pralain, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, Commandeur des Commanderies de Robécourt et de Saint Jean devant Nanci, qui trépassa le 21 juillet l'an de grâce 1553. »

Sources: Histoire critique et apologétique de l'ordre des chevaliers du Temple de Jérusalem, dits Templiers Par Claude Mansuet Jeune, Joseph Romain Joly, de Joly, Guillot.

Maison du Temple de Xugney



Maison du Temple de Xugney

Xugney ou Sugney (Suniacum), près de la ville de Charmes. Ce temple fut fondé au XII^e siècle. En 1175, Gérard, abbé de Senones, ascensait à Pierre, précepteur de Xugney, moyennant une redevance annuelle de cinq sous, un fonds de terre, situé dans un lieu nommé Volfereis, Vulfericurtis, que Dom Calmet suppose être Vrécourt, mais qui est en réalité le village de Valfroicourt. (Dom Calmet emploi le mol commandeur, mais nous croyons qu'il se trompe, c'est pensons-nous Précepteur).

Cet acte était revêtu des signatures de plusieurs personnages distingués. (Notice de la Lorraine, tome II, col. 962).

Le temple de Xugney fut donné aux hospitaliers et réuni à la Maison du Temple de Libdo ; le titulaire de cette maison prenait le titre de commandeur de Libdo et Xugney.

(Il faut remarquer cependant que le commandeur n'exerçait les droits de patronage dans cette localité qu'alternativement avec l'abbé de Saint-Evre. Voir le Pouillé du Diocèse de Toul, par le Père Benoît, tome I, page 382 et aussi, tome II. Page 211; - Histoire des Templiers, par le P. M. Jeune, tome II, page 41).

Xugney rapportait environ 2000 livres au commencement du XVIII^e siècle. Le commandeur était patron des églises de Bouxainville et de Fraine, et percevait un tiers dans les grosses et menues dîmes de ces deux villages.

Il était, de plus, seigneur en partie de Mepel et de Bouxainville. Enfin, il avait quelques sujets à Forcelles-sous-Gugney. (Voyez le département de la Meurthe, par Lepage, tome II. p 198).

La chapelle des Templiers de Xugnev existe encore, mais très-délabrée. Sa construction remonte au XIIe siècle, et quelques détails de l'intérieur sont assez curieux.

Sources: Congrès Archéologique de France - Tenues à Metz, Trêves, Autun, Chalon, Lyon - 1846.

Commune de Rugney - Temple de Xugney



Localisation: Maison du Temple de Xugney

Quand on se rend de Charmes-sur-Moselle à Mirecourt, et avant d'arriver à Savigny, on aperçoit à gauche et à faible distance de la route un groupe de bâtiments présentant l'aspect d'une grosse ferme. Il s'agit, comme à Marbotte, d'une exploitation agricole qui n'offre, à première vue, aucun attrait particulier.

C'est là que se trouvait l'établissement templier de Xugney proche de l'ancienne voie romaine reliant Dompaire à Charmes-sur-Moselle. Il est utile de rappeler que, vers 1072, le second fils de Gérard d'Alsace, Gérard, reçut en apanage la terre de Vaudémont, érigée alors en comté et comprenant le château de Savigny, à une demie lieue de Xugney. A la mort de Gérard, Hugues I devint comte de Vaudémont, fit le voyage de la Terre sainte en 1147, retourna en Lorraine et mourut en 1155. On peut convenir qu'il facilita l'implantation des Templiers à Xugney.

Ce ne fut toutefois qu'en 1173 qu'une charte attesta leur présence. En voici un extrait: « Communimus contractum quo jerosolimitani Templi domus, qui est Suniaci, per manum Petri, ejusdem domus magistri... »

Il est fait, une seule fois, allusion, dans le procès des Templiers, à cette maison du Temple de Lorraine « in Lotaringia, in domo ordinis vocata de Somis », « Procès, tome I, page 217 »; son existence est, d'ailleurs, prouvée par divers actes que nous ne connaissons, il est vrai, que par l'analyse qu'en donne l'Inventaire des Archives de Meurthe-et-Moselle: Série H, tome IV, page 3, et tome V, page 142: charte du duc Ferry III, portant que l'abbesse et le couvent de Bouxières avaient octroyé aux frères de la maison du Temple de Xugney, de détourner l'eau de la Moselle jusqu'à leurs moulins qui étaient sous Virecourt, par tout le ban de Mangonville (1255).

On trouvera aussi, dans cette même série H, la preuve de l'existence d'autres maisons du Temple, non mentionnées dans le Procès, telles que celles de Saint-Georges devant Lunéville, de Gelucourt (frère Jean étant précepteur ou commandeur des maisons du Temple en Lorraine, 1289), de Doncourt, de Marbotte, etc.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers, tome I, page 216

Interrogatus que erant ille pravitates, respondit quod ille de quibus supra deposuit. Interrogatus si sciebat in dicto ordine aliquas alias pravitates nisi illas de quibus supra deposuit, respondit quod non. Requisitus si resumpserat habitum ex quo dimiserat ipsum, respondit quod non, et quod eadem die fecit sibi radii barbam et ex tunc fuit profugus ab ipso ordine et moratus in Lotaringia in domo comitis de Bleymont, in qua habebat duos fratres, et post modum fuit captus in villa sancti Nicolai de Portu, ubi tenuerat eum causa peregrinationis per annum cum dimedio, et solutis expensis carceris et postea fuit permissus abire, sed demum, cum recederet et vellet peregrinari cum Hospitalariis ultra mare, fuit captus per gentes domini Regis.

Procès des Templiers, tome I, page 217

Requisitus in quibus domibus fuerat commoratus, respondit quod in Cipro per trienium, post modum rediit citra mare et fuit moratus in domo ordinis predicti vocata de Roellis, Lingonensis diocesis, quasi per dimedium annum, et ex inde in alia domo dicti ordinis vocata de Romanioha, ejusdem Lingonensis diocesis, sed non recordatur per quantum temporis, et ex inde in Lotarengia in quadam domo dicti ordinis vocata de Somis, quasi per unum annum, et est Tullensis diocesis, et ex inde in Picardia in alia domo vocata Aymo prope Boloniam, per annum cum dimedio, ut sibi videtur, et exinde ivit Triveris in

Allamania, ubi fuit per II annos, ut sibi videtur.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

Maison du Temple de Xugney

Xugney ou Sugney (Siniacum), sur la commune de Rugney et près de la ville de Charme. Cette Maison du Temple fut fondée au XIIe siècle. En 1173 , Gérard, abbé de Senones, acensait à Pierre, précepteur (1) de Xugney, moyennant une redevance annuelle de cinq sous, un fonds de terre, situé dans un lieu nommé « Volfereis, Vulfericurtis », que Dom Calmet suppose être « Vrécourt », mais qui est en réalité le village de « Valfroicourt. » Cet acte était revêtu des signatures de plusieurs personnages distingués (2).

1. Dom Calmet emploie le mot commandeur, mais nous croyons qu'il se trompe.

2 Voir Notice de la Lorraine, tome II, col. 962.

Le temple de Xugney fut donné aux hospitaliers et réuni à la Commanderie de Libdo; le titulaire de cette maison prenait le titre de commandeur de Libdo et Xugney.

Xugney rapportait environ 2000 livres au commencement du XVIIIe siècle. Le commandeur était patron des églises de Bouxainville et de Fraîne, et percevait un tiers dans les grosses et menues dimes de ces deux villages. Il était, de plus, seigneur en partie de « Repel » et de « Bouxainville (3) » Enfin, il avait quelques sujets à Forcelles-sous-Gugney (4).

3. Il faut remarquer cependant que le commandeur n'exerçait les droits de patronage dans cette localité qu'alternativement avec l'abbé de Saint-Epvre. V. Pouillé du Diocèse de Toul, par le P. Benoit, tome I, page 382 et 384, tome II, page 216. - Histoire des Templiers, par le P. M. Jeune, tome II, page 44.

4. Voir Le Département de la Meurthe, par Lepage, tome II, p. 195.

La chapelle des Templiers de Xugney existe encore, mais très-délabrée. Sa construction remonte au XIIe siècle, et quelques détails de l'intérieur sont assez curieux.

Quelques dates sur le Temple de Xugney

1170 - Création de la Maison du Temple de Xugney. C'est sans doute le comte de Vaudémont, Hugues qui favorisa l'implantation des Templiers sur le territoire de Rugney après son retour de Terre Sainte en 1155.

1173 - La Maison du Temple est mentionnée dans une charte pour la première fois où il

s'agit d'une transaction entre le précepteur et l'abbé de Senones, Gérard au sujet de l'acensements d'une terre moyennant le versement annuel de 5 sous.



*A la fin du 12e siècle, La chapelle est construite - Sources images: **Structures***

1255 - L'abbesse de Bouxières autorise les Templiers de Xugney à creuser un canal pour mener l'eau de la Moselle vers leur moulin de Virecourt.

1314 - L'ordre du Temple dissous, les Hospitaliers récupèrent les biens templiers. La Maison du Temple de Xugney passe ainsi entre les mains des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. La chapelle fut alors dédié à Saint-Jean-Baptiste.

La Maison de Xugney, hameau sur la commune de Rugney

— Ancienne cense près de Rugney.

Sources: Congrès Archéologique de France - Séances Générales tenues à Metz, Trèves, Autun, Chalons et Lyon en 1846.

Société Française pour la conservation des monuments historiques. Paris 1847.

Maison du Temple de Xugney

Reconnaissance de Ferry maître des chevaliers du Temple de Lorraine, pour dix sols deubs à la lumière Saint Pierre de Remyremont pour le trescens d'une vigne sise en la

coste de Vaudémont.

Nous, prieur de Rombach, de l'Ordre de St Augustin, Jean, écolâtre de Remiremont et chanoine de la grande église de Toul, et le doyen de la chrétienté de Remiremont au diocèse de Toul, faisons connaître à tous ceux qui les présentes lettres verront que nous avons vu et lu mot-à-mot les lettres ci-dessous, entières, sans ratures, et intactes en toutes leurs parties, comme s'ensuit.

Nous, Ferry précepteur du Temple en Lorraine, faisons connaître à tous que nous devons dix sous de Tulois à la lumière de St Pierre de Remiremont pour le trecens de la vigne sise en la côte de Vaudémont au lieu dit à la Borde à payer chaque année le jour de la fête St Remi. En témoignage de laquelle chose, nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes lettres.

Donné dans l'octave des apôtres St Pierre et St Paul l'an de notre seigneur M. CC XXX, II. En témoignage de laquelle chose, nous, prieur, et Jean, et le doyen ci-dessus nommés, avons fait mettre nos sceaux à ces présentes lettres.

Donné la veille de St André, apôtre, l'an de notre seigneur M, CC. LXX. IX.

Au dos de cette acte est écrit: Li lettre de la vine de lai Bourde.

Origines: Titre original sur parchemin, vidimus de 1279, archives des Vosges, G. 530. Fonds de l'abbaye de Remiremont.

Sources: Documents rares ou inédits de L'Histoire des Vosges, publiés au nom du Comité d'Histoire Vosgienne par J.-C Chapellier, et G. Gley, tome septième, Paris 1882

Maison du Temple de Xugney

Lettre de la vigne de la Bourde desoub Waldemont qui doit dix sols de cens à la Dame secrette de Remiremont, payables par le commandeur de Sugney.

Au nom de notre Seigneur, amen; l'an de l'Incarnation M. CCC. LXX. III, indiction XI, et le 7e jour du mois de mars, l'an III du pontificat de notre très-saint père en J.-C. et seigneur Grégoire, pape par la divine providence, onzième du nom, devant moi notaire public et devant les témoins ci-dessous nommés, s'est présentée religieuse personne frère Jean Henri, Maître ou Commandeur de Xugney et de Samt-Jean-du-Vieil-Aitre, prés Nancy, au diocèse de Toul, lequel, de lui-même et sans être forcé, a reconnu et confessé que lui et ses successeurs doivent chaque année à vénérable et religieuse personne la dame Secrette du monastère de Remiremont, de l'ordre de saint Benoit, au susdit diocèse, dix. sous de Tulois à payer le jour de la feste de saint Martin d'hiver en

raison d'une vigne dite de la Borde sise à Vaudémont au dit diocèse; et ladite vigne, ledit Jean, Maître ou Commandeur de l'ordre de saint Jean de Jérusalem et ses successeurs ont et doivent avoir à toujours mais moyennant le dit cens de dix sous de toulais; et vénérable et religieuse personne dame Guyete de Granges maintenant Secrette du dit monastère a demandé qu'il fût fait de ladite reconnaissance, par moi, notaire, un acte public. Ce fut fait à Remiremont, vers la troisième heure, devant la maison de Colin dit le duc bourgeois dudit lieu, en présence de discrètes personnes Jean de Ramonchamp chanoine de Rombach, oncle dudit frère Jean, Jean Henri de Porentruy, Albert Wiche de Saint-Dié, et plusieurs autres témoins des diocèses de Toul et de Bale, spécialement appelés dansée but.

Et Je, Geoffroy Cellier, prêtre du diocèse de Toul, notaire par l'autorité apostolique et celle de l'officialité de Toul, ai été présent à la dite reconnaissance avec tous les autres témoins ci-dessus désignés, et j'ai réuni en note les choses susdites, les ai écrites de ma propre main, les ai rédigées en forme d'acte public et les ai, de ce requis, signées de mon seing accoutumé.

Origine: Titre original sur parchemin, vidimus de 1279, archives des Vosges, G. 530. Fonds de l'abbaye de Remiremont.

Sources: Documents rares ou inédits de L'Histoire des Vosges, publiés au nom du Comité d'Histoire Vosgienne par J.-C Chapellier, et G. Gley, tome septième, Paris 1882

Maison du Temple de Xugney

Xugney ou Sugney (Suniacum), près de la ville de Charmes. Ce temple fut fondé au XIIe siècle. En 1173, Gérard, abbé de Senones, ascensait à Pierre, précepteur (1) de Xugney, moyennant une redevance annuelle de cinq sous, un fonds de terre, situé dans un lieu nommé *Volfereis*, *Vulfereicurtis*, que Dom Calmet suppose être Vrécourt, mais qui est en réalité le village de Valfroicourt. Cet acte était revêtu des signatures de plusieurs personnages distingués (2).

1. Dom Calmet emploie le mot commandeur mais nous croyons qu'il se trompe.

2. V. Notice de la Lorraine, tome II, col. 962.

Le Temple de Xugney fut donné aux hospitaliers et réuni à la Commanderie de Libdo ; le titulaire de cette maison prenait le titre de commandeur de **Libdo** et Xugney. -
Département: Meurthe-et-Moselle, Arrondissement: et Canton: Toul, Commune: Bruley - 54

Xugney rapportait environ 2,000 livres au commencement du XVIIIe siècle. Le

Commandeur était patron des églises de Bouzanville et de Fraine, et percevait un tiers dans les grosses et menues dimes de ces deux villages. Il était, de plus, seigneur en partie de Repel et de Bouzanville (3).

Enfin, il avait quelques sujets à **Forcelles-sous-Gugney** - *Département: Meurthe-et-Moselle, Arrondissement: Nancy, Canton: Meine au Saintois - 54* (4).

3. Il faut remarquer cependant que le commandeur n'exerçait les droits de patronage dans cette localité qu'alternativement avec l'abbé de Saint-Epvre. V. Pouillé du diocèse de Toul. par le P. Benoit, tome I, pages 382 et 384, tome II, page 216. — Histoire des Templiers, par le P. M. Jeune, tome II, p. 44.

4. Le Département de la Meurthe, par M. H. Lepage, tome II, p. 195.

La chapelle des Templiers de Xugney existe encore, mais très - délabrée. Sa construction remonte au XIIe siècle et quelques détails de l'intérieur sont assez curieux.

Domaine du Temple de Valfroicourt

Département: Vosges, Arrondissement: Neufchâteau, Canton: Vittel - 88



Localisation: Domaine du Temple de Valfroicourt

Sources: M. Auguste Didot. Mémoire sur les Etablissements de l'Ordre du Temple en Lorraine (Duchés de Lorraine et de Bar, évêchés de Metz, Toul et Verdun). Tome I, Nancy MDCCCLVI.